

PROJET EOLIEN DES SIX COMMUNES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL

DU 22 OCTOBRE 2020, A ROFFEY



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Siemens Gamesa)

Synthèse de la réunion

Les participants

La société Siemens Gamesa accompagnée de Quelia qui a animé la réunion de travail et 19 participants du groupe de travail étaient présents (cf. page 3).

Dispositif d'information et de dialogue

En amont de la réunion, Siemens Gamesa a continué à informer les habitants et les collectivités :

- début octobre 2020 : distribution d'une lettre d'information (en annexe page 19) sur l'avancement du projet, aux habitants des six communes : Roffey, Vézennes, Junay, Tissey, Vézannes, Bernouil
- envoi d'une dizaine d'exemplaires de la lettre d'information aux communes de Dannemoine, Cheney, Tronchoy, Collan, Serrigny, Épineuil et Dyé
- envoi d'un courriel à l'ensemble des membres du groupe de travail pour les inviter à participer à la réunion de travail n°2
- appel téléphonique passé auprès de chaque mairie pour confirmer leur participation
- suite à la distribution de la lettre d'information, un habitant intéressé et représentant des agriculteurs-céréaliers a contacté Siemens Gamesa, il a été invité à rejoindre le groupe de travail.

Objectifs de la réunion de travail n°2

- présenter à l'ensemble des participants les contraintes techniques et la définition des enjeux de la zone
- présenter les différents gabarits d'éoliennes (180 mètres ou 200 mètres) au regard des aspects techniques et fiscaux
- par le biais d'un exercice pratique, échanger sur l'implantation du futur parc éolien

- présenter l'implantation maximum possible sur la zone d'étude :
 - o 12 éoliennes de 200 mètres, ou
 - o 16 éoliennes de 180 mètres

Apports de la réunion de travail n°2

Les communes de Dannemoine, Cheney et Tronchoy souhaitent recevoir les prochaines lettres d'information en nombre d'exemplaires suffisant pour distribuer à l'ensemble de leurs administrés.

Les participants ont exprimé leur souhait de privilégier des éoliennes plus hautes (200 mètres en bout de pale) et plus puissantes, en nombre réduit par rapport au nombre potentiel maximum.

Certains participants ont rappelé l'importance de réaliser un projet raisonné qui sera plus facilement admis par l'administration.

Certains participants sont dans l'attente de réalisation de photomontages pour évaluer l'impact visuel depuis les lieux de vies.

La plupart des participants souhaitent une idée précise des retombées fiscales que l'implantation retenue générera pour leur commune et l'intercommunalité.

Les participants sont unanimes sur le choix du nom du projet éolien : "*Projet éolien des Six Communes*" afin de mettre en valeur le groupement de ces six communes réalisé autour de ce projet éolien.

Calendrier du projet des Six Communes

- novembre 2020 : présentation de l'avancement du projet au pôle éolien
- décembre 2020 : définition de l'implantation et réalisation des photomontages
- 17 décembre 2020 : 3^{ème} atelier de travail
- début 2021 : dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale à la préfecture

<u>SYNTHESE DE LA REUNION</u>	<u>1</u>
<u>1. LES PARTICIPANTS</u>	<u>3</u>
<u>2. INTRODUCTION</u>	<u>4</u>
➤ LES INVITES AU GROUPE DE TRAVAIL.....	4
➤ LE DISPOSITIF D’INFORMATION ET DE DIALOGUE	4
<u>3. AVANCEMENT DU PROJET</u>	<u>5</u>
➤ CALENDRIER.....	5
➤ DEFINITION DE LA ZONE D’ETUDE : ENJEUX HUMAINS ET TECHNIQUES ...	5
<u>4. LES RESULTATS DES ETATS INITIAUX</u>	<u>6</u>
➤ ÉTUDE ECOLOGIQUE.....	6
➤ ÉTUDE PAYSAGERE.....	8
<u>5. REFLEXION POUR L’IMPLANTATION DES EOLIENNES</u>	<u>11</u>
➤ LES GABARITS DES EOLIENNES	11
➤ LES ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE.....	13
➤ SYNTHSE DES REFLEXIONS.....	15
<u>6. LES PROCHAINES ETAPES</u>	<u>17</u>
<u>7. AUTRES ECHANGES</u>	<u>17</u>
➤ ENJEUX ACOUSTIQUES.....	17
➤ ACCES AUX LIEUX D’IMPLANTATION DES EOLIENNES	17
➤ NOM DU PARC EOLIEN	17
<u>8. CONCLUSION</u>	<u>18</u>
<u>9. ANNEXE - LETTRE D’INFORMATION N°2</u>	<u>19</u>

1. Les participants

Ont participé à la réunion de travail, 19 personnes :

Commune de Bernouil

Dominique FOURNILLON, Maire

Gilles VAUGEOIS, Maire-adjoint

Commune de Cheney

Marc CALONNE, Maire

Commune de Dannemoine

Éric KLOETZLEN, Maire-adjoint

Pierre-Louis CROUZET, Conseiller municipal

Commune de Junay

Dominique PROT, Maire

Ludovic LHOMME, Maire-Adjoint

Commune de Roffey

Rémi GAUTHERON, Maire

Commune de Tissey

Thomas LEVOY, Maire

Commune de Tronchoy

Jacques TRIBUT, Maire

Commune de Vézannes

Régis LHOMME, Maire

Commune de Vézennes

Micheline BORGHI, Maire

Marie PAULMIER, Conseillère municipale

Exploitant agricole

Gilles FORGEOT, Bernouil

Siemens Gamesa

Lauriane PETITDEMANGE, Chef de projet

Marie-Hélène CHARBONNEAU, Chef de projet

Léna DUMONTET, Responsable communication

➤ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Siemens Gamesa ont animé la réunion et rédigé ce compte-rendu.

➤ Autres organismes invités (non-présents)

Par ailleurs, ont été invités les organismes suivants.

Les acteurs touristiques :

- Office de tourisme – Escale en Tonnerrois
- propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes des six communes ou proches de la zone d'étude :
 - Le Clos du Trait (Roffey)
 - Les Pierries (Vézannes)
 - Saint-Nicolas (Vézennes)
 - La Diligence (Vézannes)
 - L'Anoline (Junay)
 - L'Essilune (Vézannes)
 - Le Verger (Collan)
 - La Ferme du Roy (Bernouil)

Le secteur agricole :

- autres représentants des domaines viticoles proches :
 - Domaine Clément (Tonnerre)
 - Ferme de l'Hermitage (Tonnerre)

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Siemens Gamesa (diapositives ci-après).

2. Introduction

Rémi GAUTHERON, Maire de Roffey, accueille les participants à la 2^{ème} réunion de travail du projet éolien des Six Communes. Constant DELATTE, Quelia, présente l'ordre du jour de la réunion qui fait suite à la réunion du 16 juillet 2020 :

- dispositif d'information et de dialogue
- avancement et rappel du projet éolien des Six Communes
- résultats des états initiaux écologiques et paysagers
- réflexion pour l'implantation des éoliennes
 - o les gabarits des éoliennes
 - o les enjeux à prendre en compte
- synthèse des réflexions
- prochaines étapes

➤ Les invités au groupe de travail

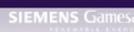
M. DELATTE, présente la liste des invités au groupe de travail.

Les collectivités	Le secteur agricole
Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne Communes <ul style="list-style-type: none"> o Vézannes o Tissey o Junay o Vézannes o Roffey o Bernouil o Dannemoine o Cheney o Tronchoy 	Représentants des propriétaires et exploitants agricoles <ul style="list-style-type: none"> o Céréalière de Bernouil Représentants des domaines viticoles proches <ul style="list-style-type: none"> o Domaine Fournillon (Bernouil) o Domaine Clément (Tonnerre) o Ferme de l'Hermitage (Tonnerre)
Les acteurs touristiques	Autres acteurs à associer
Office de tourisme - Escala en Tonnerrois Propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes <ul style="list-style-type: none"> o Le Clos du Trait (Roffey) o Saint-Nicolas (Vézannes) o L'Anoline (Junay) o Le Verger (Collan) o Les Pierries (Vézannes) o La Dilligence (Vézannes) o L'Essilune (Vézannes) o La Ferme du Roy (Bernouil) 	Associations environnementales : LPO Autres acteurs Commune de Tonnerre

M. DELATTE explique que suite à la demande des participants lors de la 1^{ère} réunion de travail, les communes de Dannemoine, Cheney et Tronchoy ont été conviées et participent à cette 2^{ème} réunion de travail.

➤ Le dispositif d'information et de dialogue

M. DELATTE présente les moyens d'information et de dialogue mis en place jusqu'à présent, en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Information	Dialogue
Décembre 2019 - Site internet Décembre 2019 - Distribution d'une lettre d'information aux habitants Juillet 2020 - Courriel d'information aux communes voisines Septembre 2020 - Mise à jour du site internet Octobre 2020 - Distribution d'une nouvelle lettre d'information aux habitants et envoi d'exemplaires aux communes limitrophes	Février et mars 2019 - Rencontres des élus Depuis juillet 2019 - Echanges avec les propriétaires et exploitants agricoles Septembre à novembre 2019 - Rencontres des acteurs locaux Décembre 2019 - Formulaire de contact sur le site internet Juillet 2020 - Groupe de travail n°1 Septembre 2020 - Mise à jour du site internet Octobre 2020 - Distribution de la lettre d'info n°2 Octobre 2020 - Groupe de travail n°2
À venir Décembre 2020 - Groupe travail n°3 Échanges avec les élus	

Lauriane PETITDEMANGE, Siemens GAMESA, remercie les élus pour la distribution de la lettre d'information aux habitations des six communes. Mme PETITDEMANGE ajoute que des exemplaires de la lettre d'information ont été envoyés aux mairies des communes Dannemoine, Cheney, Tronchoy, Collan, Serrigny, Épineuil et Dyé.

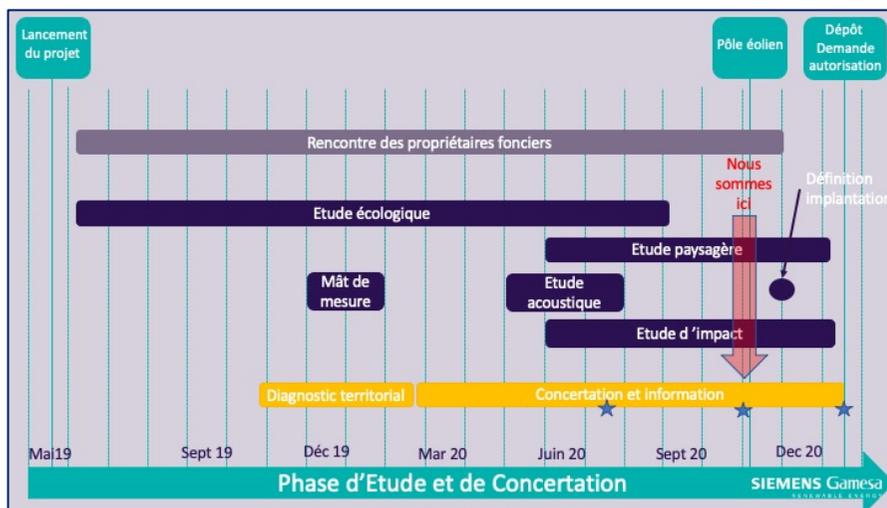
Les Maires des communes suivantes demandent à recevoir davantage de lettre d'information pour les rendre accessibles à tous les habitants (Cheney – 120 ex., Tronchoy – 85 ex. et Dannemoine – 120 ex.).

Pour les prochaines lettres d'information, une quantité suffisante d'exemplaires sera envoyée aux communes de Cheney, Tronchoy et Dannemoine.

3. Avancement du projet

➔ Calendrier

M. DELATTE présente l'avancement du projet éolien des Six Communes. Mme PETITDEMANGE ajoute que les réflexions pour l'implantation des éoliennes peuvent commencer quand l'état initial des différentes études est réalisé. L'implantation finale des éoliennes sera décidée par Siemens Gamesa d'ici décembre 2020.



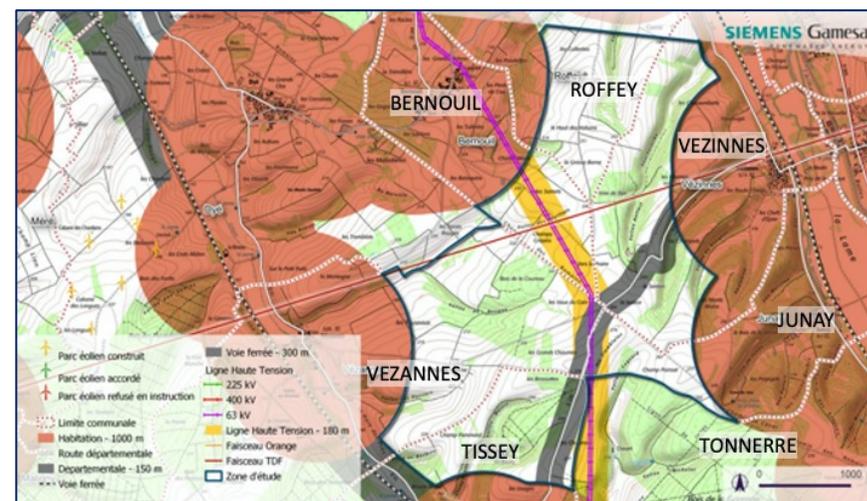
Mme PETITDEMANGE indique que les rencontres avec des propriétaires de parcelles de la zone d'étude sont encore en cours. Les négociations pour consolider le foncier peuvent se poursuivre jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation.

Rémi GAUTHERON, Maire de Roffey, indique que des propriétaires fonciers de la commune ont été contactés, il s'interroge sur l'origine de ces démarches. M. GAUTHERON précise par ailleurs avoir reçu des demandes d'autres développeurs éoliens.

Mme PETITDEMANGE explique que, le foncier étant conséquent sur ce projet, Siemens Gamesa fait appel à la société Systra, Monsieur Gregory RAYMOND, pour les échanges avec les propriétaires pour le foncier. C'est donc uniquement avec le personnel de Systra que ceux-ci doivent échanger pour le projet des Six communes.

➔ Définition de la zone d'étude : enjeux humains et techniques

Mme PETITDEMANGE rappelle comment la zone d'étude a été définie, en prenant en compte les habitations (distance de 1 000 mètres aux habitations) et les enjeux techniques (distance comprise entre 1 fois et 1.2 fois la hauteur la hauteur totale des éoliennes par rapport aux routes départementales et aux lignes électriques). Les éoliennes de Dyé sont également indiquées en jaune sur la carte ci-dessous.



Un participant ajoute que la zone d'étude a été libérée des contraintes aéronautiques en janvier 2019, ce qui permet le développement du projet éolien des Six Communes.¹

Mme PETITDEMANGE précise que la politique de Siemens Gamesa est de respecter ces contraintes fortes et de ne développer des projets éoliens que là où les contraintes techniques connues, le permettent.

4. Les résultats des états initiaux

➔ Étude écologique

Mme PETITDEMANGE présente les résultats de l'étude écologique, réalisée sur un cycle écologique complet (4 saisons), décrivant l'état initial du périmètre étudié. L'étude écologique a été réalisée par un bureau d'étude indépendant. Des inventaires et des observations de terrain ont été réalisés sur une partie plus large que la zone d'étude afin de connaître finement les habitudes de chaque espèce.

Mme PETITDEMANGE ajoute avoir contacté la LPO pour les rencontrer prochainement et leur présenter ces résultats.

Résultats de l'étude écologique - Flore

339 espèces végétales recensées

52 habitats naturels recensés

Contexte agricole et forestier, dominé par la monoculture.

Enjeu faible à modéré



Résultats de l'étude écologique - Oiseaux

82 espèces d'oiseaux identifiées, dont 61 protégées

Oiseaux nicheurs :

Busard Saint-Martin, seule espèce patrimoniale à enjeu fort. Zone de nidification vers Les Baraquins

Faucon crécerelle, zone de nidification à proximité du bois de la Coureau

Milan noir, zone de nidification dans la Vallée de l'Armançon

Migration :

Couloir de migration majeur pour la **Grue cendrée** et pour Le **Milan royal**.

Enjeu modéré et fort à très fort pour l'avifaune nicheuse et migratrice



¹ Le Maire de Tronchoy indique avoir également reçu un développeur éolien qui s'intéresserait au développement éolien sur sa commune alors que Tronchoy est toujours dans une zone de contraintes aéronautiques rédhibitoire.

pourront être mis en place. Elle rappelle par exemple l'activation du protocole grue cendrée mis en place sur le parc éolien de Dyé, en partenariat avec la LPO pour arrêter les éoliennes en fonction de l'envol de cette espèce lors de la migration, depuis le lac du Der et de la météo. Mme PETITDEMANGE ajoute que le Milan Noir est présent dans la Vallée de l'Armençon.

Question : Pourquoi l'enjeu pour les oiseaux est à la fois « modéré » et « fort » ? Cela dépend-il de leur localisation sur le périmètre étudié ?

Réponse : Car selon les espèces, les enjeux seront différents. L'enjeu sera modéré pour les espèces hibernantes et il sera fort pour les espèces nicheuses, voire très fort pour le Milan royal. La localisation de l'espèce n'a pas d'impact. A partir du moment où une espèce est observée, l'enjeu est le même sur toute la zone d'étude, mais varie selon les saisons.

pour les oiseaux et les chauves-souris (de manière générale, il s'agit des bois et boisements) et toute implantation d'éoliennes y est proscrite. Les zones en vert clair sur la carte sont les recommandations des écologues, où une distance de 100 mètres à 200 mètres est recommandée pour éviter un impact des éoliennes trop important.

Question : Est-il possible d'implanter des éoliennes sur les zones en vert clair ou foncé ?

Réponse : Sur la zone en vert foncé, on ne peut pas implanter d'éoliennes. Les zones en vert clair représentent une recommandation du bureau d'études. Il est possible d'y implanter des éoliennes, mais il peut y avoir des mesures compensatoires importantes, voire contraignantes comme l'arrêt des éoliennes. Cette recommandation est donc à utiliser de manière fine pour ne pas compromettre la rentabilité économique du parc éolien.

Résultats de l'étude écologique - Chauves-souris

Forte activité sur la zone d'implantation:

- 23 gîtes identifiés, dont 14 arboricoles et 9 gîtes bâtis
- 21 espèces recensées, toutes protégées

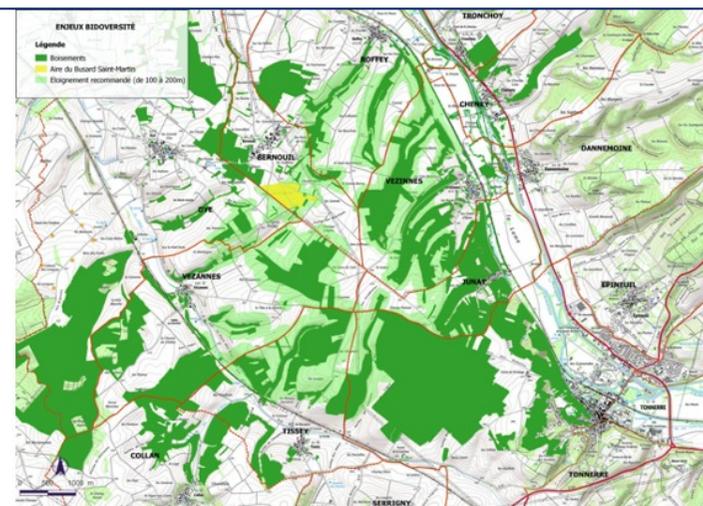
Espèces à enjeux : **Barbastelle d'Europe**, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Murin de Bechstein

Zone favorable pour ces espèces: **lisières boisées, allées forestières et sous-bois clair**

Enjeu très fort vis-à-vis des chiroptères



Enjeux



Mme PETITDEMANGE présente la carte de synthèse des enjeux écologiques avec les recommandations du bureau d'étude. Les zones en vert foncé sur la carte, représentent les zones les plus favorables

➤ Étude paysagère

Mme PETITDEMANGE présente les résultats de l'étude paysagère. Elle indique qu'il y a beaucoup de monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée à prendre en compte, mais la majorité de ces monuments sont concentrés sur les communes de Tonnerre et de Chablis. Tonnerre étant une « *petite cité de caractère* », il faut être particulièrement vigilant aux phénomènes de co-visibilité des monuments de Tonnerre avec le parc éolien, par exemple depuis la D944 (point de vue en arrivant sur Épineuil avec en perspective la ville de Tonnerre, et le plateau des six communes en arrière-plan), comme indiqué lors du précédent groupe de travail.

Un participant précise que les éoliennes de Dyé sont visibles depuis la D944.



Mme PETITDEMANGE explique qu'il faudra prendre en compte ces enjeux paysagers dans l'implantation des éoliennes en permettant notamment des espaces de respiration entre le parc éolien et les monuments.

M. DELATTE ajoute que c'est pour cette raison que Siemens Gamesa souhaiterait pouvoir présenter le projet aux élus de Tonnerre, pour leur expliquer comment la ville est prise en compte dans le développement du projet éolien des Six Communes.

Le Maire de Cheney ajoute qu'il est important de prendre également l'impact paysager du parc pour les habitants de toutes les communes alentour. Il indique que les éoliennes de Dyé sont visibles dans le paysage.

M. GAUTHERON ajoute que le mât de mesures est visible depuis Tonnerre.

Mme PETITDEMANGE répond que les paysagistes repèrent les éléments structurants du paysage, comme les monuments. La prise en compte de ces éléments sera également profitable pour les



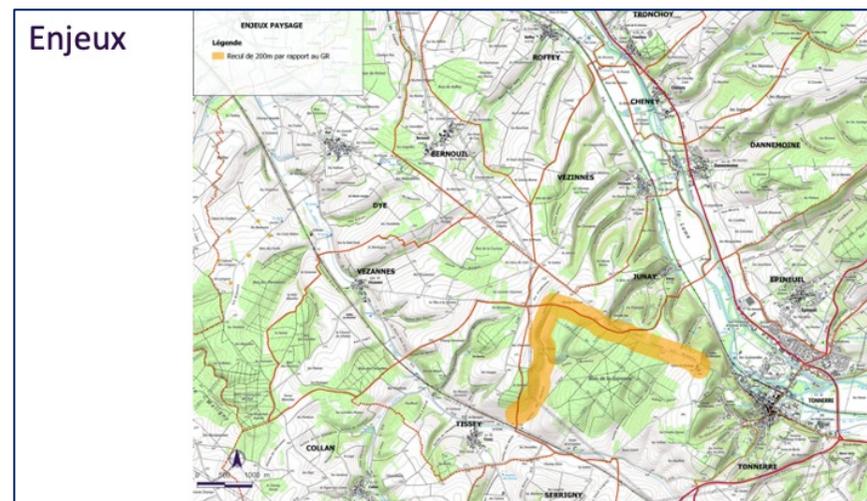
Projet éolien des Six Communes – Compte-rendu de la réunion de travail habitants des communes alentour. L'objectif est de proposer un parc éolien bien intégré dans le paysage local.

Mme PETITDEMANGE présente d'autres particularités paysagères du territoire à prendre en compte, avec des vues très ouvertes.

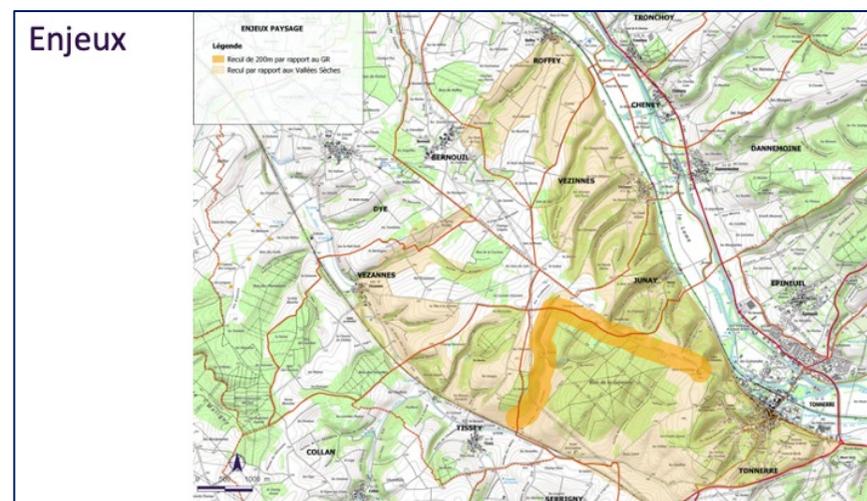


Mme PETITDEMANGE présente les cartes de synthèse des enjeux paysagers avec des recommandations du bureau d'étude pour favoriser l'intégration paysagère des éoliennes.

Sur la carte ci-dessous, un recul de 200 mètres par rapport au chemin de Compostelle (en jaune-orangé) doit être pris en compte.

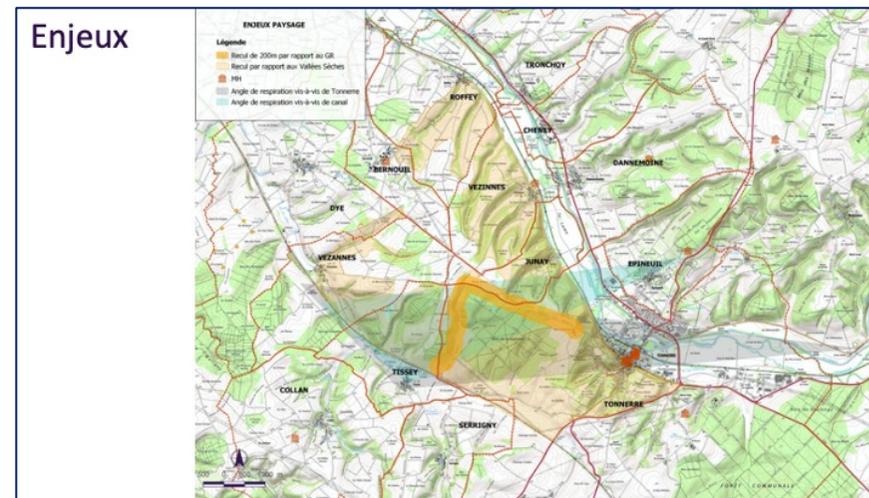
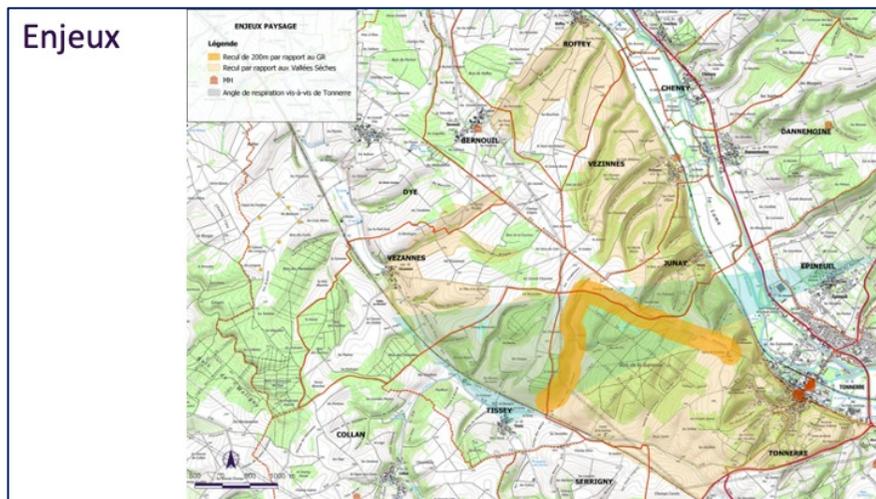


Sur la carte ci-dessous, Mme PETITDEMANGE explique que les zones de recul aux vallées sèches permettront d'éviter des surplombs des éoliennes par rapport aux vallées.



Mme PETITDEMANGE ajoute qu'un angle de respiration doit être anticipé entre la RD 944 venant d'Épineuil et la première éolienne du projet. Ceci afin d'éviter l'effet de co-visibilité entre les monuments historiques de la Ville de Tonnerre et le projet éolien des Six communes

Enfin, un angle de respiration doit également exister sur les perspectives qu'offre le canal de Bourgogne, En effet, le Canal de Bourgogne est un lieu touristique et caractéristique du territoire.

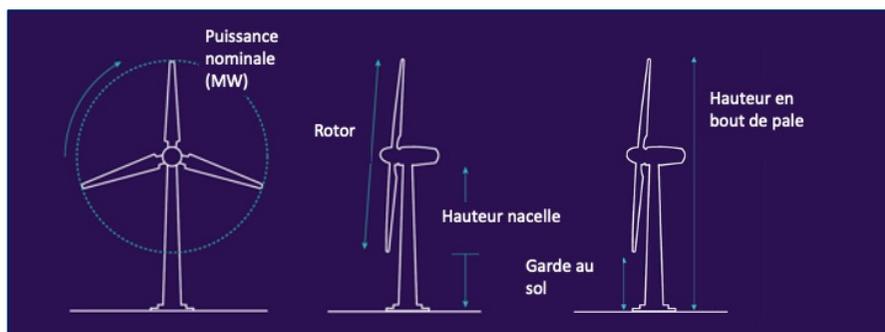


Mme PETITDEMANGE ajoute que ces recommandations ne sont pas exhaustives, et que par ailleurs, certaines recommandations ou contraintes (techniques, écologiques et/ou paysagères) se recoupent.

5. Réflexion pour l'implantation des éoliennes

➔ Les gabarits des éoliennes

Marie-Hélène CHARBONNEAU, Siemens Gamesa, présente les caractéristiques d'une éolienne.



Mme CHARBONNEAU explique que la distance de garde au sol est importante pour l'aspect de l'éolienne et pour protéger certaines espèces d'oiseaux qui volent à basse altitude, et passent ainsi sous les pales des éoliennes.

Mme CHARBONNEAU présente les enjeux liés au choix du gabarit des éoliennes.



- La **puissance nominale (MW)** d'une éolienne est fonction de la taille de son **rotor**
- Le projet est situé en zone de vent faible à moyen : on privilégiera des éoliennes de grande **hauteur** pour chercher des vents plus forts et plus stables permettant d'optimiser la production d'électricité
- Une **garde au sol** de 30m mini est recommandée par les écologues (enjeux chiroptères)
- Le gabarit des éoliennes a un impact sur la configuration du parc :
 - L'espacement entre éoliennes est fonction du diamètre de rotor
 - Les distances aux routes / lignes HT est fonction de la hauteur des éoliennes
 - Le niveau sonore du parc n'est **pas** directement fonction de la puissance installée
- Les **retombées fiscales et locatives** sont fonction de la puissance du parc

Mme CHARBONNEAU présente les 2 gabarits d'éoliennes proposés pour la réflexion d'implantation lors de cette réunion. Elle ajoute que les hauteurs en bout de pale de 180 et 200 mètres semblent les plus adaptés au projet et dans une moyenne équilibrée entre faible impact paysager et forte production d'électricité. Les éoliennes de Dyé mesurent 150 mètres, certains projets sont actuellement déposés pour des hauteurs de 220 ou 240 mètres.

Nous vous proposons de considérer 2 gabarits / hauteurs bout de pale :

180m, cf notre proposition initiale, réalisée avec des éoliennes de **3,4MW**

200m, permettant une production d'électricité optimisée, avec des éoliennes jusqu'à **6,2MW**



Deux hauteurs « bout de pale » :

- 200 mètres
- 180 mètres

Garde au sol : 30 mètres

Elle ajoute que les modèles récents d'éoliennes peuvent aller jusqu'à 240 mètres en bout de pale (un projet avec des éoliennes de 240 mètres serait en cours d'instruction dans le nord de l'Yonne selon un élu).

Un participant remarque que la différence de puissance pour 20 mètres de hauteur supplémentaires est très importante, puisqu'il s'agit quasiment du double. Il est précisé qu'il n'est pas opportun de panacher l'implantation avec des éoliennes de tailles différentes.

Un autre participant rappelle que les éoliennes de Dyé font 150 mètres de hauteur pour une puissance de 2,5 MW par éolienne.

Mme CHARBONNEAU présente les retombées fiscales qui varient selon la puissance et donc la taille des éoliennes installées. Il est rappelé qu'à l'origine de la démarche, Siemens Gamesa avait présenté aux élus des six communes deux simulations des retombées économiques :

- 6 éoliennes d'une puissance de 3,4 MW, correspondant à une hauteur de 180 mètres, avec une éolienne sur chaque commune
- 12 éoliennes également d'une puissance de 3,4 MW, correspondant à une hauteur de 180 mètres, avec deux éoliennes sur chaque commune

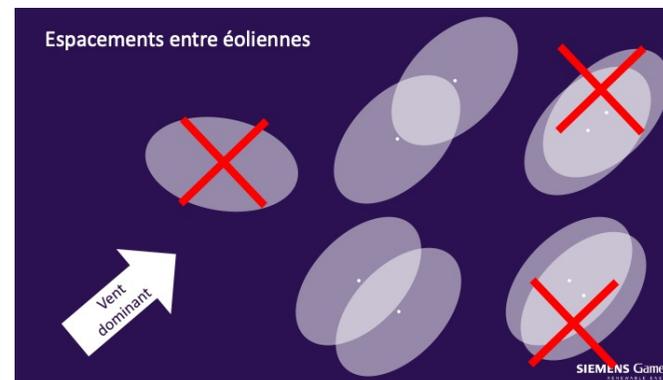
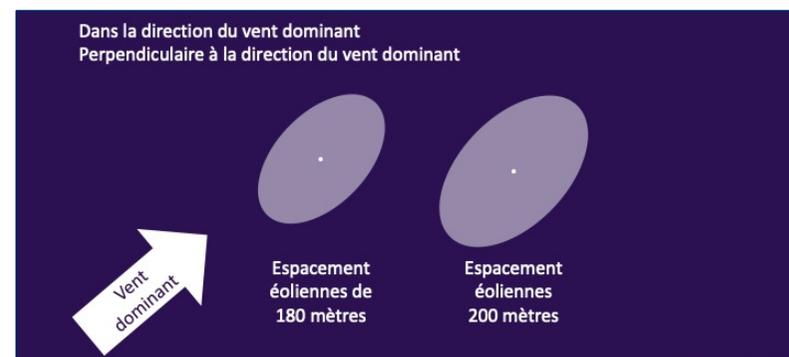


Question : Quelle est la taille des éoliennes d'Yrouerre ?

Réponse : Siemens Gamesa n'a pas d'information précise à ce sujet, car le dossier déposé a été modifié. Ces éoliennes n'étant pas construites car le chantier a été arrêté, suite à un recours juridique. Le développeur éolien a pris le risque d'entamer le chantier alors que le projet n'était pas purgé de tout recours.

Espacement des éoliennes

Mme CHARBONNEAU explique comment positionner des éoliennes en prenant en compte le vent dominant (qui souffle du sud-ouest vers les nord-est) et les espacements entre les éoliennes pour éviter les perturbations du flux d'air, causées par les éoliennes, et pour que chacune produise de manière optimale. Elle indique que selon la taille des éoliennes, la configuration du parc pourra évoluer car les espacements entre les éoliennes doivent être plus importants avec des éoliennes plus grandes. Il est possible de mettre davantage d'éoliennes de 180 mètres, car les distances entre éoliennes ou la distance des éoliennes aux contraintes techniques (routes par exemple) est moins importante.

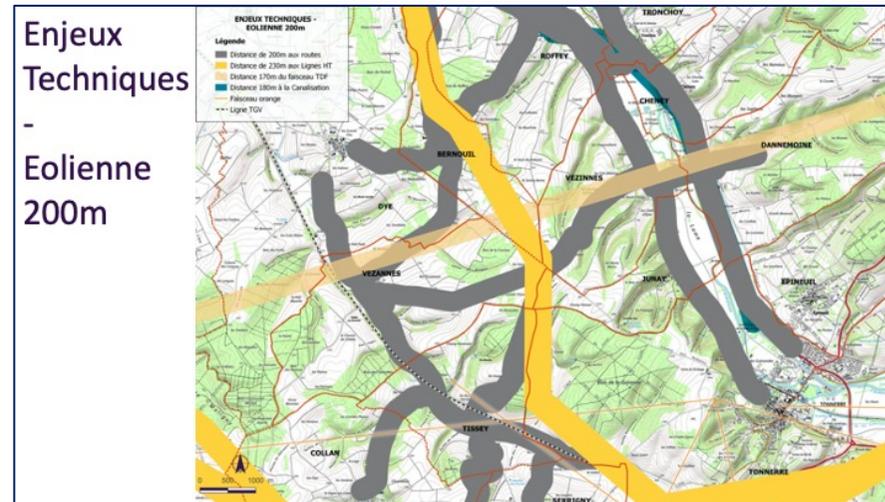
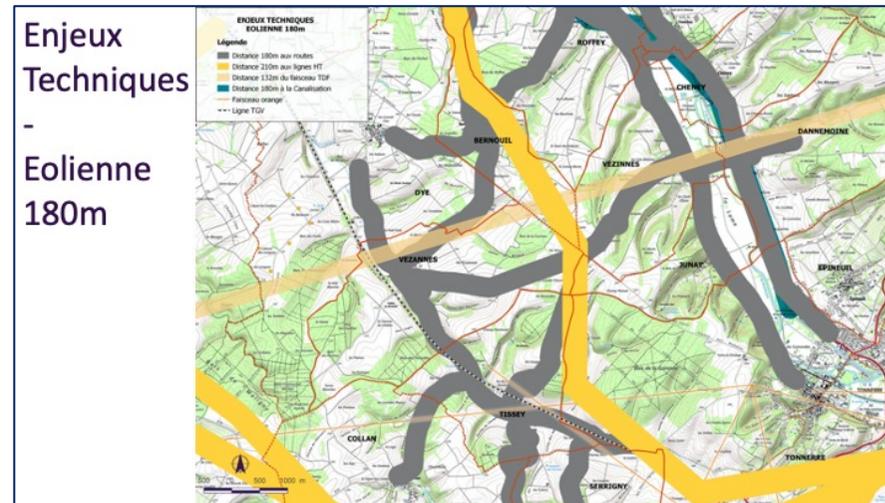
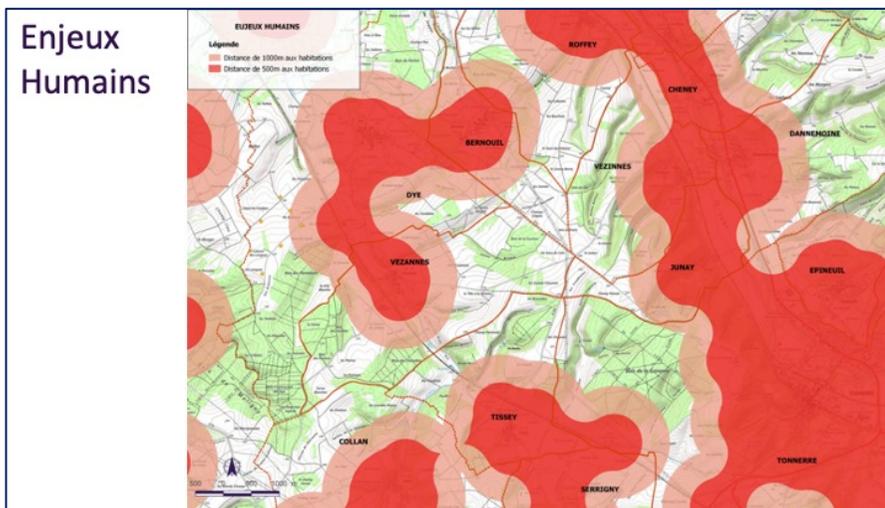


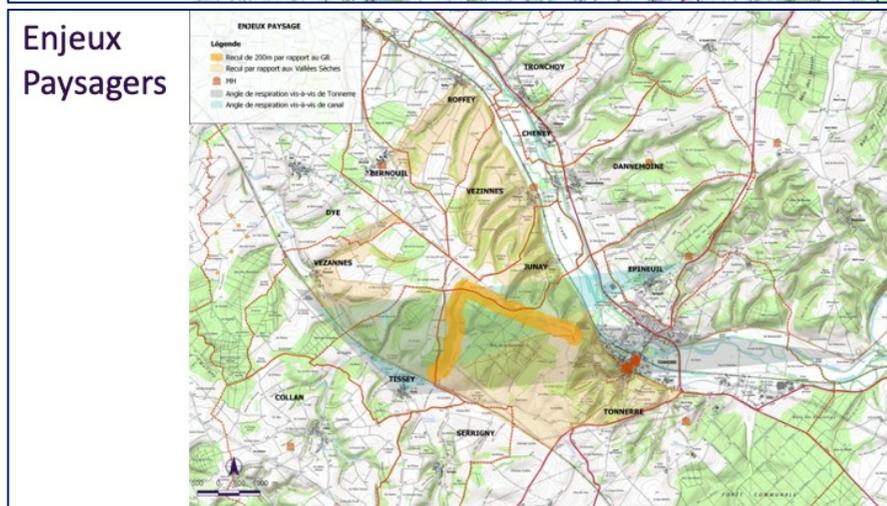
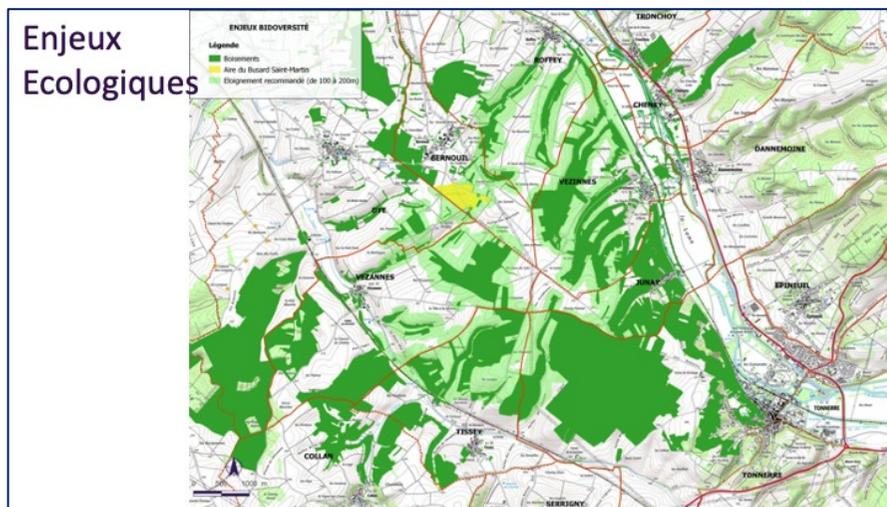
➤ Les enjeux à prendre en compte

M. DELATTE invite les participants à se réunir en 3 groupes de 5 à 6 personnes pour travailler sur une carte, à l'implantation d'éoliennes de 180 ou de 200 mètres, en prenant en compte l'ensemble des contraintes présentées.

Chaque groupe dispose d'une carte IGN avec la zone d'étude et est invité à superposer sur cette carte différents calques représentant l'ensemble des enjeux (humains, techniques, écologiques et paysagers).

Mme PETITDEMANGE présente les différents calques qui peuvent varier selon qu'il faille implanter des éoliennes de 180 ou 200 mètres de hauteur.





Chaque groupe a pour consigne de disposer sur la carte avec les calques superposés un maximum d'éoliennes de 180 mètres d'une part, et de 200 mètres d'autre part. Les éoliennes sont représentées par des formes ovales représentant les éloignements entre éoliennes à prendre en compte dans la direction du vent dominant (cf. page 12).

Des participants estiment que ce travail incombe davantage au développeur éolien et ne souhaitent pas participer à l'exercice.

Mme PETITDEMANGE explique que cet exercice vise à montrer que la définition des emplacements des éoliennes est justement le fruit de nombreux paramètres croisés (dont certains ne sont ici pas pris en compte comme l'alignement des éoliennes).

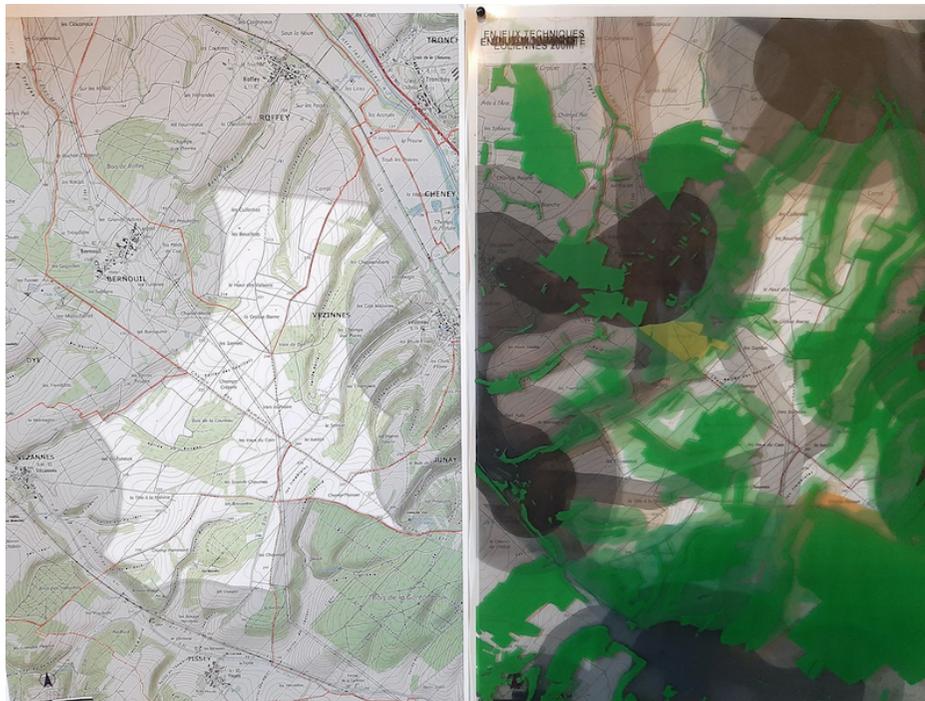
Le Maire de Cheney indique que l'exercice ne permet pas de se rendre compte de l'impact paysager du projet éolien, notamment depuis la commune de Cheney.

Mme PETITDEMANGE répond que les photomontages qui seront réalisées à partir de l'implantation définie par Siemens Gamesa seront présentés lors de la prochaine réunion de travail et donneront une meilleure perception de l'impact paysager du projet éolien.

Carte de synthèse des enjeux

En superposant l'ensemble des calques l'ensemble des enjeux laisse apparaître les zones où des éoliennes peuvent être implantées pour proposer une implantation optimale du parc.

Suite à la réunion de travail, à la demande de plusieurs participants, Siemens Gamesa présente page suivante la carte synthétisant les enjeux.



⇒ Synthèse des réflexions

Nombre d'éoliennes

L'exercice a permis d'identifier le potentiel maximum d'éoliennes dans la zone d'étude en prenant en compte les enjeux présentés selon la taille des éoliennes, ce qui a un impact direct sur les retombées économiques. Mme PETITDEMANGE indique que ces implantations maximales présentent un nombre différent d'éoliennes par commune.

Le Maire de Tissey s'inquiète qu'un projet avec un maximum d'éoliennes ne soit pas autorisé par la préfecture. Il estime qu'un projet avec entre 6 et 8 éoliennes, 10 maximum, aurait davantage de chance d'être autorisé.

Mme PETITDEMANGE explique que les chiffres de 12 à 16 éoliennes selon leur taille sont bien des maximums et que le projet déposé proposera un nombre d'éoliennes en deçà. Il s'agira d'optimiser le nombre d'éoliennes selon l'ensemble des enjeux à prendre en compte. Néanmoins, elle ajoute qu'un parc de 6 éoliennes ne serait pas économiquement viable pour Siemens Gamesa et ne pourrait donc pas aboutir.

Potentiel de la zone d'études avec les enjeux

Implantation	Nbre d'éoliennes	Fiscalité
Maximale 200 m. 74 MW	12 éoliennes	211 K€/an (communes)
		266 K€/an (interco)
Maximale 180 m. 54 MW	16 éoliennes	164 K€/an (communes)
		212 K€/an (interco)

Alignement des éoliennes

Concernant les alignements d'éoliennes, un participant explique qu'en effet, l'alignement des éoliennes du parc éolien de Dyé permet souvent de ne voir que 6 éoliennes sur 7. Pendant l'exercice, plusieurs participants indiquent vouloir avoir un parc bien organisé, avec des éoliennes « en ligne, bien rangées. »

Mme PETITDEMANGE explique que les photomontages selon différentes variantes d'implantation permettront également de mieux se rendre compte de ces effets de superposition des éoliennes du projet éolien des Six Communes.

Gabarit des éoliennes

Mme PETITDEMANGE interroge les participants quant à la taille des éoliennes.

Un consensus parmi les participants émerge en faveur d'éoliennes de 200 mètres, plus puissantes, ce qui permet d'optimiser à la fois :

- la puissance installée pour une production maximale, et
- un nombre réduit d'éoliennes.

Le Maire de Cheney estime que les 20 mètres de différence entre les différents types d'éoliennes n'est pas perceptible quand on est à plusieurs kilomètres du parc éolien.

Le Maire de Dannemoine suggère qu'avec moins d'éoliennes, il serait plus facile d'obtenir le foncier nécessaire. Mme CHARBONNEAU nuance cela en répondant que des éoliennes plus hautes, avec des pales plus grandes, ont un diamètre plus large, à prendre également en compte pour le foncier (accord des propriétaires pour le survol d'une parcelle).

Récapitulatifs des attentes des participants à prendre en compte pour la définition de l'implantation des éoliennes :

- privilégier un nombre réduit d'éoliennes, en choisissant des éoliennes plus hautes (200 mètres bout de pale) et plus puissantes
- avoir un nombre raisonnable d'éoliennes afin de faciliter l'acceptabilité du projet par l'administration
- évaluer et optimiser l'impact paysager des éoliennes :
 - o présenter des photomontages selon les variantes d'implantation
 - o réduire l'angle de vue du futur parc éolien depuis la Vallée de l'Armançon
 - o travailler les alignements des éoliennes pour réduire l'impact paysager et avoir un parc « bien rangé »

- maximiser les retombées fiscales pour les collectivités



6. Les prochaines étapes

Mme PETITDEMANGE indique que Siemens Gamesa présentera prochainement l'avancement du projet au pôle éolien, composé d'acteurs du territoire et des services de l'État pour préciser les attentes des services instructeurs sur les différents enjeux autour du projet.

Suite à cela, une 3^{ème} réunion de travail permettra de présenter les photomontages selon plusieurs variantes d'implantation (par exemple implantation maximale, optimale, avec plusieurs tailles d'éoliennes, etc.).

L'objectif est de déposer le dossier ICPE au début de l'année 2021, pour une instruction en 2021-2022, pendant laquelle aura lieu l'enquête publique avec une information large (rayon de 6 km autour de la zone) et une consultation de tous les conseils municipaux dans ce périmètre.

7. Autres échanges

⇒ Enjeux acoustiques

Question : La taille des éoliennes a-t-elle un impact sur leur volume sonore ?

Réponse : Non, il n'y a pas de lien direct entre la taille des éoliennes et leur impact sur l'environnement sonore. Les avancées technologiques permettent de fabriquer des pales et éoliennes qui font de moins en moins de bruit.

Question : Les éoliennes en projet seront-elles équipées des peignes permettant d'en réduire l'impact sonore ?

Réponse : Oui, Siemens Gamesa a développé cette technologie et aujourd'hui l'ensemble des éoliennes Siemens Gamesa installées bénéficient de cette technologie permettant de réduire significativement le bruit des éoliennes.

Question : Quel est l'impact acoustique des éoliennes ?

Réponse : Les éoliennes doivent respecter une réglementation stricte en matière d'émissions sonores : ne pas dépasser le bruit ambiant de plus de 3 dB la nuit et de plus de 5 dB le jour au droit de toute habitation.

⇒ Accès aux lieux d'implantation des éoliennes

Question : Des chemins seront-ils créés pour acheminer les éoliennes et pour y avoir accès pendant la durée de l'exploitation ?

Réponse : Oui, c'est un travail à prévoir, qui sera réalisé quand l'implantation finale sera définie. Néanmoins, nous prenons dès à présent en compte les chemins existant pour définir l'implantation.

Question : Le socle en béton est-il plus important selon la taille de l'éolienne ?

Réponse : Oui.

⇒ Nom du parc éolien

Mme PETITDEMANGE sollicite les participants quant au nom du parc éolien. Un riverain a proposé, via le site internet un nouveau nom « Le parc éolien de la voie romaine. »

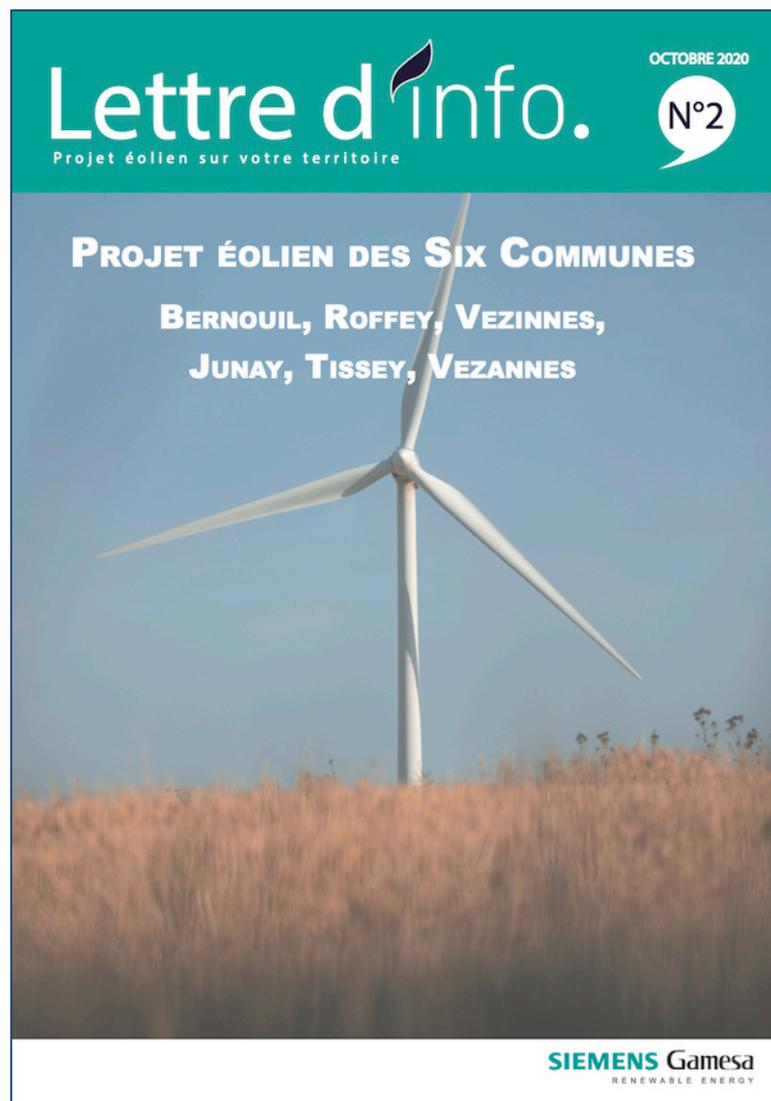
Les élus des communes concernées, très fiers de l'aspect solidaire et fédérateur du projet porté par six communes, préfèrent à l'unanimité conserver le nom initial « Parc éolien des Six Communes ».

8. Conclusion

M. DELATTE conclut la réunion et remercie les participants. Siemens Gamesa organisera une nouvelle réunion de travail le 17 décembre 2020. Pendant ce temps toute personne intéressée par le projet est invitée à contacter l'équipe de Siemens GAMESA par email :

contact@eolien-sixcommunes.com

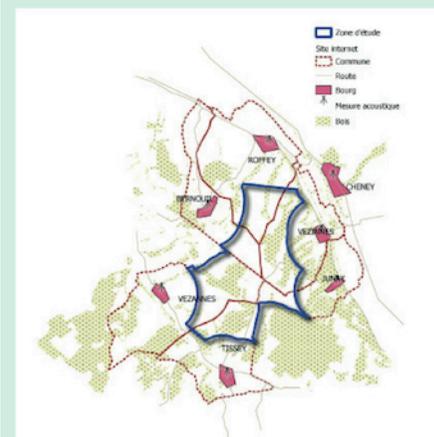
9. Annexe – Lettre d’information n°2



Les phases d’avancement du projet

Réalisation des mesures acoustiques

Une campagne de mesure a été réalisée en juin 2020 en 7 points, tout autour de la zone d’étude. La campagne acoustique a consisté à installer des sonomètres dans des points remarquables autour de la zone d’accueil du projet. Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu. Ces mesures ont duré 1 mois environ. Cet état de référence, également appelé niveau de bruit résiduel sera ensuite utilisé pour réaliser la simulation de l’impact acoustique du projet.



Le saviez-vous?

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par la réglementation Française sur les bruits de voisinage. Cette réglementation est considérée par l'Agence Française de sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail - AFS-SET - comme l'une des plus protectrices pour les riverains.



Groupe de travail

Un groupe de travail a été constitué fin 2019 ; il réunit les acteurs locaux (les élus, les acteurs du tourisme, les agriculteurs – exploitants, les riverains etc.). Plusieurs ateliers sont prévus afin d'élaborer un **projet de territoire**.

Une première réunion a eu lieu le 16 juillet 2020. De nombreuses questions ont été évoquées. Le compte-rendu est disponible sur le site internet.

Les points de vues importants ont été listés afin d'être pris en compte dans l'étude paysagère. Il s'agit de **monuments emblématiques du territoire** (Château des Stuarts, l'église de Saint-Florentin ou encore le château de Maulnes), de **lieux de vie** (chacun des bourgs des 6 communes) ou encore des **lieux de passage** (la RD944 d'Epineuil à Tonnerre).

Depuis ces points de vues, les éoliennes seront ensuite simulées afin de se rendre compte de leur intégration dans le paysage local.



Paysage du Plateau du Tonnerrois

Un site internet dédié au projet

Vous voulez en savoir plus sur le projet, nous contacter et suivre les actualités ?

Rendez-vous sur le site :
<http://eolien-sixcommunes.com>

Nous contacter :
E-mail : contact@eolien-sixcommunes.com



Siemens Gamesa s'engage sur la réduction de l'impact acoustique de ses éoliennes

De plus en plus silencieuse

Les avancées technologiques réduisent les émissions sonores des éoliennes : à une distance de 500m, en plein air, une éolienne produit environ 30 décibels (dB). C'est le bruit ambiant d'une chambre à coucher.

En France, la réglementation est stricte : l'émergence sonore engendrée par le parc éolien ne doit pas dépasser 5 dB le jour et 3 dB la nuit.

Un programme de bridage des machines peut être mis en place afin que ces seuils soient respectés.

500m

C'est la distance qu'impose la réglementation éolienne française en matière de distance aux habitations.

1000m

Dans le cas du projet éolien des 6 communes, c'est la distance que Siemens Gamesa pratique pour élaborer un projet respectueux de son environnement.



DinoTails® par Siemens Gamesa

«DinoTails®» est un peigne fin développé par Siemens Gamesa pour réduire le bruit des éoliennes. Inspiré des ailes de chouettes, dont le vol est silencieux, il est fixé sur le bord de fuite des pales.

Il permet une réduction à la source de la turbulence de l'air sur les pales, principale émission sonore des éoliennes.



Siemens Gamesa
97 allée Alexandre Borodine - Immeuble Cèdre 3
69800 Saint-Priest

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY